

Construire une stratégie d'information syndicale France Bulgarie

L'action est dans sa phase de lancement et de début de mise en œuvre. Par conséquent, aucun résultat ou bilan ne peut en être tiré aujourd'hui.

FGA CFDT en France / NFZGS-Podkrepa en Bulgarie

[Site de FGA-CFDT en France](#)

[Site de NFZGS-Podkrepa en Bulgarie](#)

1. Constats et motivations

La mobilité des travailleurs bulgares vers la France est un phénomène grandissant en agriculture. Le niveau de vie est très bas en Bulgarie. Le salaire moyen d'un salarié agricole oscille entre 150€ et 200€.

Les travailleurs sont donc prêts à émigrer dans n'importe quelle condition, car ils ont, quoi qu'il arrive, la garantie d'être payés plus cher qu'en Bulgarie.

Pour cette raison, il importe souvent peu à ces travailleurs que les lois et les dispositions légales du pays d'accueil ne soient pas respectées.

Les employeurs français font de plus en plus appel à des prestataires de service :

- facilité de recrutement.
- service clé en main.

Les prestataires de service ont bien compris les intérêts des uns et des autres et essaient d'en tirer profit.

En tant qu'organisation syndicale de salariés, nous devons prendre en compte la problématique de ces travailleurs.

Depuis de nombreuses années, le thème des travailleurs saisonniers est un marqueur fort de la Confédération CFDT.

Une campagne d'information est menée chaque été envers ces salariés plus fragiles que les autres : pendant l'été 2011, la FGA-CFDT a mené une action en informant de leurs droits par tracts environ 200 travailleurs bulgares.

Nous n'avons alors pas pu communiquer avec eux pour deux raisons: la barrière de la langue et la peur qu'ils avaient visiblement d'entrer en contact.

Cette difficulté pèse sur notre capacité à comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés et à bâtir une stratégie d'action.

2. Les objectifs poursuivis

- 1) Développer une stratégie conjointe, de part et d'autre de la frontière, pour véhiculer des informations pertinentes et un discours adéquat et cohérent en direction de ces travailleurs ;
- 2) Les informer pour que leurs droits soient mieux respectés ;
- 3) En France, pouvoir les contacter, parler avec eux pour mieux connaître la réalité de leurs conditions de travail et d'emploi et agir sur les problèmes qu'ils rencontrent.

Pour que les droits de ces travailleurs soient respectés, nous cherchons à agir en amont (informer les salariés avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine), et en aval (sur leur lieu de travail en France).

3. Le partenaire

Début 2012: NFZGS-Podkrepa et la FGA-CFDT décident de mettre en place une action commune.

Au-delà de la coopération matérielle et technique et des échanges de positions et de pratiques syndicales, la question de l'information est apparue comme un axe fort et un excellent levier pour renforcer l'action en direction des saisonniers migrants en agriculture.

Dans le cadre de notre coopération, nous avons la chance de représenter à la fois un pays émetteur de main d'œuvre (Bulgarie), et un pays d'accueil (France).

4. Le type d'actions conduites

Etape 1) Une action d'information en Bulgarie (avril 2013) des salariés avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine :

- Organisation d'une réunion publique d'information dans la région de Montana (Nord-Ouest) de la Bulgarie, une ancienne région industrielle devenue région agricole très pauvre, d'où beaucoup de travailleurs émigrent.

Nous nous sommes appuyé sur le syndicat Podkrepa sur place pour distribuer les invitations dans les villes et les campagnes afin de toucher le plus de personnes possible.

Nous avons également organisé une conférence de presse et invité l'inspection du travail.

Etape 2) La réalisation d'un guide distribué par le biais d'un diaporama sous la forme de

Questions/Réponses portant sur :

- les droits du salarié lié par un contrat de travail à une entreprise.

- les droits du salarié détaché par une agence d'intérim ou un prestataire de service.

- les coordonnées utiles, tant bulgares que françaises: inspection du travail, pôle emploi, MSA, CLEISS...

- les coordonnées de nos organisations syndicales. En cas de contact, nous nous organisons pour faire le lien entre nous.

- une rubrique précisant les modalités à accomplir intitulée: « Avant de partir de Bulgarie »

Ce guide à une visée préventive et informative mais il est aussi de nature à contribuer au contrôle ou à la surveillance des conditions de travail et d'emploi des travailleurs détachés.

Etape 3) Nous envisageons de reconduire une opération d'information des travailleurs Bulgares en France en 2013, mais cette fois-ci avec l'aide de nos collègues Bulgares de Podkrepa.

Nous espérons ainsi pouvoir vraiment leur parler et mener à bien notre action d'information.

Le guide devrait y être distribué, ainsi qu'une invitation à une réunion d'information le soir-même.

5 - Retour d'expérience

Ces actions sont menées pour la première fois. Par conséquent, nous nous exposons aussi bien à une réussite qu'à un échec.

En fonction du bilan que nous en tirerons, l'idée est de continuer de développer et de multiplier ce type d'initiatives dans les années futures, sous cette forme ou une autre.

Le but restera, quoi qu'il arrive, de réussir à entrer en contact avec le plus de travailleurs possibles et de continuer à les informer de leurs droits.